

de représentations, auxquelles l'Evêque d'Alais joignit les siennes. Il ramena la question aux grands principes du Droit Public, & prétendit que ni sa personne, ni sa Doctrine ne pouvoient être jugées par une Assemblée particulière du Clergé, mais dans un Concile Provincial, convoqué dans la forme prescrite par les Loix du Royaume. Enfin, on déclara que les Députés du second Ordre s'abstiendroient d'opiner. Les Evêques de Montpellier, d'Uzès, de Lodeve & d'Alet furent d'avis d'improver la Lettre Pastorale en question. Celui de Carcassonne dit qu'il n'y avoit pas lieu à délibérer, & l'Archevêque de Narbonne s'excusa de donner son opinion, se fondant sur ce que cette affaire pouvoit être portée à un Concile Provincial auquel il présideroit; de sorte qu'il fut résolu d'improver la Lettre Pastorale de l'Evêque d'Alais. »

Néanmoins l'Assemblée des Etats de la Province a été assez tranquille & fort brillante.

On apprend de divers endroits que par de violentes tempêtes qui se sont élevées dans le mois de Janvier, il est arrivé beaucoup de malheurs sur les Côtes. Entre-autres, que la Frégate *la Folle*, qui étoit commandée par Mr. de Fenelon, frere du Gouverneur de la *Martinique*, & qui revenoit de cette Isle ayant à bord ce Gouverneur, avoit périé avec tout son monde. Mais ce qui mérite d'être rapporté, c'est que les Vaisseaux le *Mentor* commandé par Mr. Bigot, la *Duchesse d'Aiguillon* par le Capitaine Moreau, tous deux de Nantes, & revenant de Saint Domingue, ont eu un fort singulier. Ces deux Vaisseaux se rencontrèrent en mer le premier de Janvier, & s'étoient conservés malgré les orages